

NOTE AUX ADMINISTRATEURS, CA du Cnous du 17 octobre 2023

Objet : Contractualisation des investissements, Titre 5. Actualisation de la contractualisation (régularisation d'opérations)

Une actualisation des opérations d'investissement des Crous sera soumise à l'approbation du conseil d'administration lors de l'examen du budget rectificatif de fin d'année, Toutefois, sans attendre, et à la suite des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 11 juillet dernier, il est proposé à l'occasion de ce budget rectificatif n°3 du Cnous :

- **D'approuver** des modifications mineures afin de régulariser les écritures comptables et d'en garantir une meilleure correspondance avec la nature des opérations correspondantes. Cette opération concerne uniquement le Crous de Paris et vise à changer l'intitulé de l'opération PAR_ra_jussieu_construction. Le nouvel intitulé est PAR_ru_jussieu_construction.
- **De corriger** l'imputation budgétaire d'une opération. Il s'agit pour le Crous de Toulouse :

De l'opération TOU_mission_nationale_sdn_mse : L'avenant approuvé lors du CA du 11 juillet dernier prévoit un transfert du T5 au T3 d'un montant de 630 000 € alors que les crédits ouverts au contrat initial s'élèvent à 550 000 €. En conséquence, il convient d'inscrire au budget rectificatif un montant de 80 000 € correspondant à l'écart entre les crédits ouverts et les crédits transférés du T5 au T3. Cette inscription est sans effet pour le Crous.

Opérations concernées	DP	CP
OCR	-80 000	-80 000
OCR_2023_a_repartir_aux_crous	-80 000	-80 000
TOU	80 000	80 000
TOU_mission_nationale_sdn_mse	80 000	80 000
Total général	0	0